

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX
46, Avenue S. ALLENDE
77108 MEAUX

L'Officier du Ministère Public
à

CABINET DEHAN-SCHINAZI
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

Après examen des motifs invoqués dans votre correspondance, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé d'abandonner les poursuites concernant votre cliente

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 025387 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.2 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à au point
kilométrique dans le sens en date du
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de , retenue de pour une vitesse autorisée de

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 §1 C.ROUTE.
ART.R.413-14 §1 AL.2 C.ROUTE.

Veuillez agréer, Maître, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à MEAUX, le 01/03/2024

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

